

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 7 DECEMBRE 2023**

oOo

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET  
REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2024**

oOo

**RAPPORT**

Cette délibération permet l'ouverture des crédits budgétaires afin d'autoriser certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2024.

Dans un premier lieu, selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. En conséquence, au titre de l'exercice 2024, la Ville décide d'ouvrir ces crédits pour les chapitres énumérés dans la délibération jointe à hauteur de 17 367 375 €.

<b>Chapitre - Libellés</b>	<b>Crédits ouverts en 2023 (Budget primitif + DM)</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2024</b>
<b>Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles</b>	<b>9 478 000,00</b>	<b>2 369 500,00</b>
<b>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>36 346 500,00</b>	<b>9 086 625,00</b>
<b>Chapitre 23 – Travaux en cours</b>	<b>22 245 000,00</b>	<b>5 561 250,00</b>
<b>Total</b>	<b>69 469 500,00</b>	<b>17 367 375,00</b>

Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Décembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, M. HOBEIKA, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ENAME	à M. PASSERON	M. GOULETTE	à Mme AUBERT
M. BENSABAT	à M. REYNIER	Mme RAFIK	à M. SENANT
M. COURDESSES	à Mme GODEFROY	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Mme GODEFROY est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

42 voix POUR  
04 voix CONTRE  
03 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les opérations concernées, qui pourraient donner lieu à des engagements ou à des mandatements préalablement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2024, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser 2023, l'exécution comptable des chapitres budgétaires suivants :

Chapitre - Libellés	Crédits ouverts en 2023 (Budget primitif + DM)	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2024
Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles	9 478 000,00	2 369 500,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 400 000,00	350 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	36 346 500,00	9 086 625,00
Chapitre 23 – Travaux en cours	22 245 000,00	5 561 250,00
<b>Total</b>	<b>69 469 500,00</b>	<b>17 367 375,00</b>

ARTICLE 2 – Les crédits précités seront repris au budget primitif de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Suivent les signatures

.....

